Image not found or type unknown

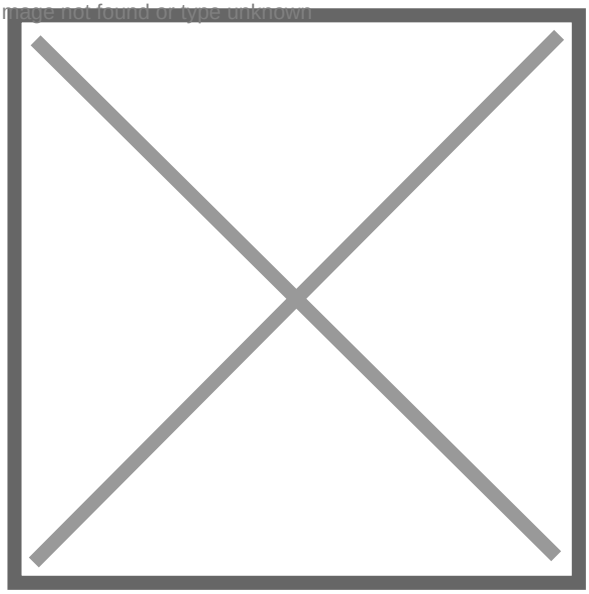

Modification montant prélèvement / commande vpc internet

Par **emilie851**, le **09/03/2009** à **12:07**

Bonjour,

J'ai récemment passé une commande via internet en bénéficiant d'un code promotionnel (30 euros de réduction dès 90 euros d'achats).
Or, il s'avère qu'un des articles commandé est épuisé, rendant le bon d'achat inutilisable et je me vois prélevée ainsi d'un montant supérieur au montant initial.

La société ne m'a en rien informée : ni de la rupture de stock, ni du nouveau montant de prélèvement et ne m'a pas proposé de commander un autre produit de remplacement.

Est-elle dans ses droits ? Une autre somme peut-elle être ainsi prélevée sans mon accord ? Que puis-je faire ?

Dès lors qu'une commande vpc par internet est validée (avec e mail de confirmation) avec une offre promotionnelle donnée, le vpciste peut-il annuler la réduction et maintenir la commande ? Sur quels critères ?

Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement, emilie851

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés